

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

Le lundi 9 janvier 2023, Le Conseil municipal, légalement convoqué le vendredi 23 décembre 2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé Saint JALM, Morgane LEGLAND, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Stéphanie PHILIPPE, Ludwig KERBRAT et Jörg TWARZ

Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET et Ghislaine PORCHER

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022

Approuvé à l'unanimité.

2. Lancement du projet d'un terrain de loisirs

L'équipe municipale avait sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) afin de travailler sur la réhabilitation d'un terrain communal, actuellement en friche et situé au cœur du bourg de la commune (parcelles D093, D107, D108, D109 et D720). Ce projet était inscrit au programme de campagne des dernières municipales.

Lors d'une réunion de décembre dernier, l'architecte-paysagiste du CAUE a présenté une première ébauche d'aménagement. Ce dernier prévoit un parc paysager constitué d'espaces boisés et de prairies, agrémenté d'un city-parc, de jeux destinés aux enfants et de tables avec des bancs. L'ensemble serait traversé d'allées pour se promener et une voie d'accès est envisagée. Un parking est prévu sur le bas avec éventuellement des toilettes publiques.

Le projet pourrait débuter dès cette année et se réaliser par tranches de façon étalée dans le temps.

La commune déposera des demandes de subventions auprès de financeurs tels que Morlaix Communauté, le Département, la Région et l'Etat afin de mener à bien ce projet.

Afin de lancer ce projet, le Maire sollicite l'accord du conseil.

Approuvé à l'unanimité.

3. Adhésion FIA

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités développée par le Département. Cette assistance apporte son aide durant toute la phase pré-

opérationnelle d'un projet (réalisation de diagnostics, de définition des besoins et de préconisations techniques débouchant sur un pré-chiffrage du coût de l'opération).

Dans le cadre de l'aménagement de terrain de loisirs, la commune souhaite adhérer au FIA afin de bénéficier de cet accompagnement.

Approuvé à l'unanimité.

4. Désignation du correspondant incendie / secours

La loi du 25 novembre 2022, dite loi Matras vise à consolider le modèle de sécurité civile de l'Etat. L'article 13 de cette loi prévoit l'obligation de nommer un correspondant incendie et secours dans chaque Conseil municipal. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune, sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur Gabriel GENTRIC, 2nd adjoint est nommé correspondant secours et incendie.

5. Modification de la délibération sur les travaux du syndicat de voirie suite à une hausse du montant de la participation

Suite à une hausse du taux d'emprunt et du coût d'achat des matériaux, le SIVLP a dû revoir le montant de l'emprunt sollicité au titre des travaux de réhabilitation, et, par conséquent, le montant des contributions des communes adhérentes.

Ainsi, la cotisation annuelle de la commune de Lannéanou passe de 393,21 € à 424,46 € sur 10 ans.

Approuvé à l'unanimité.

6. Prise de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » par Morlaix Communauté

Morlaix Communauté souhaite redéfinir sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Cette redéfinition pourrait aboutir au transfert de certains équipements culturels et sportifs au-delà du seul espace aquatique déjà communautaire.

Cette nouvelle prise de compétence a été approuvée lors du Conseil de Communauté du 12 décembre 2022 (délibération n°D22-256). Elle doit également être adoptée par les communes à la même condition de la majorité qualifiée, soit par au moins deux tiers des communes comptant au moins 50 %

de la population de Morlaix Communauté ou au moins la moitié des communes comptant au moins deux tiers de la population.

Approuvé à l'unanimité

7. Questions diverses

- Géoréférencement

Dans le cadre de la réforme DT/DICT du 1er juillet 2012, le repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants est désormais obligatoire.

Cette démarche a pour but d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère propose de réaliser ce travail par le biais du versement d'un fonds de concours de la commune au SDEF, soit le paiement d'un montant de 870 € pour un montant total des travaux estimé à 3 480 € TTC.

Le conseil demande plus de précisions car des travaux, notamment sur le réseau public électrique ont récemment été faits sur la commune avec, a priori, un géoréférencement.

- Diagnostic église

Une réunion sur l'avancement du diagnostic architectural de l'église s'est tenue le 18 décembre dernier. L'étude historique est achevée. Il ressort de ce 1^{er} point d'étape que l'église est l'unique entière réalisation d'un conducteur des Ponts et Chaussées, Théodore BOYER. L'église actuelle fait suite à une plus ancienne, effondrée aux alentours des 1832.

L'architecte a demandé à ce que l'accès à la tribune et du côté des fonds baptismaux soit interdit car il y a un risque important de chutes d'objet et de personnes, dû à l'état très dégradé du bois.

Le constat a aussi été fait que la charpente bouge ou a bougé. Une étude plus approfondie de la charpente doit être menée.

Le diagnostic est toujours en cours.

- Procédure de mise en sécurité

Le mauvais état de la propriété située au 14 rue des marais a conduit la commune à entamer une procédure de mise en sécurité.

- Vente maison

La maison située au 1 place Emile Le Guern pourra être mise en vente à l'issue de la séparation de la parcelle D082.

- Animation jeunesse

Morlaix communauté, en lien avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Morlaix (MJC) possède un camion d'information jeunesse « lieu mobile » dont l'objectif principal est d'aller vers les jeunes des territoires ruraux afin de favoriser l'accès aux droits et à l'ensemble des dispositifs du territoire de les

informer et d'échanger avec eux sur des thématiques repérées mais également d'effectuer des actions de sensibilisation et prévention.

Une première intervention est prévue le 15 février sur la commune.

- **Vœux**

La cérémonie se déroulera le dimanche 15 janvier à 11h à la salle des fêtes.

- **Location salle + demande du Patio (école de danse)**

Une réflexion est menée sur la location de la salle. En effet, le système de chauffage n'est pas satisfaisant du fait d'une surconsommation et d'une mise en route bruyante et gênante pour le confort des locataires.

- **Réunion d'organisation de la PLB muco le 30 janvier prochain à la salle des fêtes.**

Les associations communales y sont conviées. La 31^e édition de la course suivra le même itinéraire que l'année précédente. Elle aura lieu le samedi 24 juin.

- **Randonnée de vieilles machines agricoles :**

La commune est sollicitée pour accueillir le départ de la randonnée du club des vieilles machines agricoles le samedi 10 juin. La commune organisera l'accueil café pour les participants.

- **Une nouvelle course cycliste, organisée par le comité des fêtes du Ponthou, passera sur la commune en août prochain**

- **Commerce**

Une annonce de location-gérance est parue. La commune souhaite faire davantage de publicité sur cette annonce via de nouveaux canaux. Pour ce faire elle va prendre l'attache des services de Morlaix communauté.